



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département du Gard

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM 30 / SOTUR / RI

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non

Modification du Plan de Prévention du Risque Inondation de Nîmes approuvé le 28 février 2012 (article L. 562-4-1 du code de l'environnement)

Quels sont les zonages existants ?

Hors PPRi, M-NU pour secteur d'aléa Modéré Non Urbanisé et TF-UCH pour zone de centre historique inondable par un aléa très fort

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?

Jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 19 juin 2013.

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

Inondation

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

- cartographie de l'aléa du PPRi de Nîmes – analyses des connaissances disponibles et méthodes de réalisation - 2011

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

2 habitations (environ 5 personnes en prenant une moyenne de 2.1habitants/logement INSEE)

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

0,8 hectares inondables ouverts à l'urbanisation

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Aucune

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...

Arrêté de catastrophe naturelle du 03/10/1988 pour Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
Arrêté de catastrophe naturelle du 10/10/2005 pour Inondations et coulées de boue

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Zone IIIUB du PLU : La zone « IIIUB » est une zone qui accueille des constructions en ordre continu entourant le centre ancien.

Zone IXAU du PLU : Zone dont l'urbanisation est subordonnée à une révision ou une modification du P.L.U (Mas Lombard).

Zone A du PLU : Il s'agit des secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres et destinés à l'exercice de l'activité agricole.

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

SCOT sud du Gard approuvé le 07/06/2007 et PLU communal approuvé le 01/03/2004

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

En cours de modification et de révision simplifiée

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

Les modifications et révisions du PLU en cours ne concernent pas la zone à modifier du PPRi

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

oui

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

non

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

La population a évolué de façon importante depuis 1999, mais la taille moyenne des ménages a diminué sur la même période. Au cours des 5 dernières années, le rythme de 1038 logements par an a été nécessaire pour accueillir de nouveaux ménages.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

2 des 3 zones à modifier du PPRi n'appartiennent à aucun zonage environnemental. La 3ème est inscrite dans un paysage ouvert à conserver. Le périmètre du PPRi communal est concerné par des ZNIEFF de type 1 et 2, par des paysages ouvert à conserver et à valoriser, par une ZICO, par une ZPS, par un site inscrit et par un site classé, par un périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

SAGE Vistre nappe vistrenque et Costière créé le 28/10/2005 en cours d'élaboration (phase tendances/scénarios)

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Uniquement une partie

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Les documents opposables (PAGD et règlement) ne sont pas encore élaborés. Le SAGE au travers de ces 2 documents prendra en compte les risques d'inondation.

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

SRCE en cours d'élaboration

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

La modification du PPRi ne porte que sur 23 parcelles constructibles dans le PLU et seulement 1 parcelle en secteur agricole mais constructible sous condition.

La commune a déjà bien intégré le risque d'inondation dans son développement urbanistique.

Le projet de modification du PPRi de Nîmes tant par son ampleur, 24 parcelles concernées, que par la situation de ces parcelles n'a pas d'incidences notables sur l'environnement. Les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées devront prévoir des mesures de réduction de vulnérabilité qui permettront de ne pas augmenter les risques de pollution, de mettre hors d'eau le bâti et de préserver la vie humaine.

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).

4. Informations nominatives

NOM **Prénom**

Dénomination ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Numéro **Extension Bât.**

Nom de la voie

Code postal **Localité** **Pays**

Tél. **Fax**

Courriel @

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

NOM **Prénom**

Qualité

Tél. **Fax**

Courriel @